

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 010783 – EUR 25/012/01 Action complémentaire sur l'AU 312/01 (EUR 2

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

GRÈCE **CRAINTES D'EXPULSIONS FORCÉES** un groupe de 55 Afghans et Kurdes irakiens d'autres étrangers privés de la possibilité de demander asile

Londres, le 11 décembre 2001

Le gouvernement grec a indiqué à des organisations non gouvernementales (ONG) locales que les 55 Afghans et Kurdes irakiens ne seraient pas renvoyés contre leur gré en Turquie.

Ces 55 personnes auraient été libérées et auraient obtenu une autorisation de séjour d'une durée de quinze jours ; elles ont été transférées à Athènes avec l'aide du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Ce délai devrait leur laisser la possibilité de solliciter l'asile si elles le souhaitent. Celles qui déposeront une demande d'asile en bonne et due forme seront autorisées à demeurer en Grèce jusqu'à ce que leur requête ait été examinée.

Trente-quatre personnes qui étaient arrivées en même temps qu'elles ont été renvoyées de force en Turquie le 3 décembre. Parmi elles se trouvait un Kurde irakien, Abdulkader Aziz Mamakala, qui présentait pourtant, selon les informations reçues, des cicatrices apparentes laissées par les actes de torture qui lui avaient été infligés en Irak.

Le Conseil grec pour les réfugiés et d'autres ONG avaient attiré l'attention du gouvernement sur le sort de ces personnes, de même qu'un député grec de l'opposition. Les gardes-côtes grecs ont récemment empêché au moins trois navires d'entrer dans les eaux territoriales grecques sans permettre aux personnes à bord de solliciter l'asile, et Amnesty International reste préoccupée par le peu d'empressement que montrent les autorités grecques à donner aux immigrants illégaux la possibilité de demander asile.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes. Si possible, veuillez envoyer une dernière série d'appels (en anglais, en français, en italien, en allemand ou dans votre propre langue) pour :

- vous féliciter des informations selon lesquelles les 55 Afghans et Kurdes irakiens demeurés sur le territoire grec après leur arrivée sur l'île d'Eubée le 17 novembre ne seront pas renvoyés contre leur gré en Turquie, ont été libérés après s'être vu remettre une autorisation de séjour de quinze jours et ont été transférés à Athènes ;
- vous dire préoccupé par les informations selon lesquelles les 34 personnes arrivées en même temps qu'eux ont été renvoyées de force en Turquie le 3 décembre, dont Abdulkader Aziz Mamakala, un Kurde qui aurait été sauvagement torturé en Irak ;
- rappeler aux autorités grecques qu'elles sont tenues de se conformer au principe de non-refoulement, la Grèce étant partie à la Convention relative au statut des réfugiés adoptée par les Nations unies en 1951, et qu'elles ne peuvent par conséquent expulser une personne vers un pays où elle risque d'être victime de graves violations des droits humains ou d'être renvoyée dans un tel pays ;
- exhorter les autorités à veiller à ce que tous les immigrés clandestins arrivant en Grèce se voient offrir la possibilité de solliciter l'asile ;
- souligner que les ministres de l'Ordre public et des Affaires étrangère ont assuré que l'accord signé le 8 novembre entre la Grèce et la Turquie ne s'appliquerait pas aux réfugiés susceptibles de prétendre à une protection.

APPELS À :

Premier ministre :

Mr Kostas Simitis
Office of the Prime Minister
Megaron Maximou
19 Herodou Atticou Avenue
106 74 Athens, Grèce

Fax : + 30 1 671 5799

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de l'Ordre public :

Mr Mihalis Chrysochoidis
Minister of Public Order
Ministry of Public Order
1 Katehaki Street
101 77 Athens, Grèce

Fax : + 30 1 691 79 44

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Georgios Papandreou
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
1 Akadimias
106 71 Athens, Grèce

Fax : + 30 1 36 81 433

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la Grèce dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 21 JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org